

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2218

Edition du
17 septembre 2018

DANS CE NUMÉRO

Obwald joue gros et gagne autant (Yvette Jaggi)

Concurrence fiscale et péréquation financière: je t'aime, moi non plus

Les droits d'initiative et de référendum sont constitutifs de la Suisse (Jean-Daniel Delley)

Olivier Meuwly, «Une histoire politique de la démocratie directe en Suisse», Neuchâtel, Editions Livreo-Alphil, 132 pages

La densification des villes n'empêche pas l'étalement urbain, et même elle y contribue (Michel Rey)

L'enthousiasme pour la densification urbaine ne doit pas faire ignorer ses effets pervers

Le romancier Julien Sansonnens consacre un livre passionnant à l'Ordre du Temple solaire (Pierre Jeanneret)

Julien Sansonnens, «L'Enfant aux étoiles», Vevey, L'Aire, 2018, 268 pages

Obwald joue gros et gagne autant

Concurrence fiscale et péréquation financière: je t'aime, moi non plus

Yvette Jaggi - 16 septembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33691>

En 2005, le canton d'Obwald tente un grand coup pour améliorer ses ressources. Les citoyens adoptent une réforme fiscale inédite: elle allège la charge des ménages les plus modestes et introduit un prélèvement dégressif sur les revenus (supérieurs à 300'000 francs) et sur la fortune (à partir de 5 millions) des contribuables les plus riches.

Du coup, le conseiller national [Josef Zysiadis](#) (PdT/VD) loue momentanément un studio et dépose ses papiers à Sachseln, histoire d'avoir qualité pour recourir au Tribunal fédéral contre la nouvelle législation fiscale obwaldienne. Le TF lui donne raison et dénonce les taux dégressifs comme contraires au principe constitutionnel d'imposition selon la [capacité économique](#). Le canton décide alors de soumettre les revenus des personnes physiques à une taxe au taux unifié de 1,8% et abaisse l'impôt sur les bénéfices des entreprises au taux unique - et toujours record - de 6,0%.

Un coup de trop, mais quand même...

En 2009, le canton d'Obwald se distingue à nouveau et gagne le surnom de «*pirate fiscal*» (*Le Temps* du 13 mai 2009). Cette fois, il veut réserver des zones à bâtir spéciales à des citoyens

fortunés. Le conseiller fédéral [Moritz Leuenberger](#) en personne s'emporte sur son blog, mettant en garde contre un projet «*contournant le droit, favorisant les gens aisés et la société à deux vitesses*». Un projet que 62,3 % des votants ont rejeté suite à un référendum lancé par les Verts et soutenu par le PS.

Malgré ce refus, l'agressivité fiscale pratiquée par le canton d'Obwald aura payé: entre 2008 et 2014, sa population a augmenté de 34'700 à 37'000 habitants (+ 6,6%) tandis que le nombre des entreprises installées a bondi de 2'725 à 4'156 (+ 52,6%).

Et, d'une année à l'autre, [Obwald s'enrichit](#), au point de devenir en 2018 le [septième canton le plus riche](#) de Suisse. En langage technique de l'Administration fédérale des finances: l'indice du potentiel des ressources (revenus, fortunes et bénéfices déterminants, compte tenu des répartitions fiscales intercantionales) dépasse pour la première fois la barre des 100 points en 2018. Obwald entre ainsi dans le club des sept cantons à fort potentiel de ressources - d'où le canton de Vaud sort la même année.

Concrètement, cela signifie qu'Obwald est devenu un canton contributeur au titre de la [péréquation financière et de](#)

[la compensation des charges](#). Il a dû inscrire dans son budget pour [2019](#) un paiement compensatoire net pour une somme de 7,5 millions de francs à verser dans le pot commun de la péréquation.

Cette perspective peu réjouissante ne pouvait rester sans réaction de la part des autorités cantonales. Le gouvernement a ficelé un paquet donnant-prenant, le parlement l'a longuement discuté avant de donner son aval et de le soumettre spontanément au vote populaire (*Behördenreferendum*). Les citoyens se prononceront donc ce 23 septembre sur une combinaison de mesures d'économies, d'amortissements extraordinaires et de recettes supplémentaires, chacune de ces composantes comptant pour un tiers de l'amélioration visée du budget cantonal.

Le volet fiscal comprend divers réaménagements des barèmes et des déductions. Au total, l'essentiel est sauf aux yeux des autorités: le canton d'Obwald reste parmi les plus attractifs pour les contribuables, toutes catégories confondues. La démonstration chiffrée de cet avantage relatif est soigneusement [tenue à jour](#) sur le site de l'organisation de promotion du site Obwald. La comparaison est faite tout

naturellement avec les cantons voisins, mais aussi avec Zurich, Berne, Genève et Bâle-Ville pour les personnes physiques et, en toute modestie, avec l'Allemagne, l'Autriche et la Grande-Bretagne pour les entreprises.

Concurrence et solidarité

Champion de la compétition fiscale, Obwald se distingue même de ses concurrents immédiats de la Suisse centrale, où Lucerne a dû baisser les impôts pour tenir son rang. Et où toutes les expérimentations semblent possibles, sous peine de barrage démocratique, comme en témoigne l'échec de la réforme extrême tentée il y a deux ans dans le canton de Schwyz ([DP 2135](#)).

Véritable poison pour l'entente

entre les cantons, la concurrence fiscale va de toute évidence à l'encontre des visées de la grande opération de solidarité fédéraliste à plus de cinq milliards que représentent la péréquation financière et la compensation des charges. On pourrait donc imaginer qu'une modération de la compétition fiscale figure parmi les sept objectifs de celle-ci. Or, tout au contraire, on note qu'elle a expressément pour but «*le maintien de la compétitivité fiscale au niveau national et international*». Plus précisément encore, on lit, toujours dans le [Rapport](#) sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période allant de 2016 à 2019, que «*la concurrence fiscale est une composante importante du fédéralisme helvétique*».

Derrière l'apparence du jeu de mots, il y a une réalité que ledit Rapport peine à expliciter. En substance: pour les cantons à fort potentiel de ressources, la péréquation n'a guère d'effet atténuateur sur leur position dans la concurrence fiscale; et pour améliorer la situation des autres cantons, il faudrait une très forte augmentation des fonds à disposition de cette péréquation qui, dans son action actuelle, est «*axée sur les cantons présentant des potentiels de ressources les plus faibles*».

Ainsi fonctionne la péréquation financière, avec la contribution des plus forts, l'aide aux plus faibles et l'optimisation fiscale pour tous les autres.

Conformément au principe de la liberté économique tempérée par la protection sociale.

Les droits d'initiative et de référendum sont constitutifs de la Suisse

Olivier Meuwly, «Une histoire politique de la démocratie directe en Suisse», Neuchâtel, Editions Livreo-Alphil, 132 pages

Jean-Daniel Delley - 14 septembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33682>

La démocratie directe est à la mode. Les mouvements populistes s'y réfèrent dans leur combat contre des élites accusées d'être peu à l'écoute des revendications du peuple: les instruments de démocratie directe devraient permettre à ce peuple de se réapproprier sa qualité de souverain, captée

par les instances de représentation, partis et élus notamment.

Mais voilà, l'étiquette reste floue et recouvre des institutions fort diverses, y compris les outils plébiscitaires servant plus les intérêts des gens de pouvoir que ceux du

peuple. C'est tout l'intérêt du bref [ouvrage](#) d'Olivier Meuwly de préciser les concepts et de les replacer dans leur contexte historique.

L'auteur nous conduit d'abord dans les cités grecques de l'Antiquité où le tirage au sort des édiles est censé rapprocher

voire même réunir gouvernants et gouvernés. Puis nous passons aux villes italiennes de la Renaissance et aux Landsgemeinde de la Suisse primitive, Plus tard, au 17^e et 18^e siècles, de nombreuses assemblées populaires jalonnent l'histoire mouvementée de la Suisse de l'Ancien régime. Elles expriment les revendications qui au siècle suivant vont faire vaciller les pouvoirs établis.

La Révolution française marque une vraie rupture. Liberté et égalité deviennent des droits individuels et non plus rattachés à des groupes, des collectivités. Passés les soubresauts institutionnels imposés par la France, la Suisse retrouve dès 1815 son Ancien Régime et son pouvoir central très réduit. C'est donc dans les cantons que vont s'expérimenter et se développer des instruments de démocratie directe.

Au cours de la Régénération des années 1830, on assiste à l'émergence assez chaotique des droits d'initiative, de veto et de référendum, au gré des rapports de force et des conflits qui opposent villes et campagnes, conservateurs et progressistes: ici les conservateurs comptent sur le peuple pour freiner l'ardeur

étatiste et centralisatrice des radicaux; là au contraire les démocrates prônent la participation accrue du peuple pour briser le verrou conservateur. Et les progressistes de l'époque se méfient d'un peuple qui pourrait freiner leurs ardeurs. Meuwly note judicieusement que *«les Helvètes n'ont jamais eu l'intention de dessiner un système théorique parfait: ils ont voulu avant tout répondre aux problèmes qui se posaient à eux»*.

La Constitution de 1848 n'ouvre que très modestement les voies de la démocratie directe sur le plan fédéral: seul est introduit le référendum obligatoire pour la révision du texte fondamental. La Constitution de 1874 y ajoute le référendum législatif, que le Genevois James Fazy considère comme *«une utopie philosophique»*. Et c'est en 1891 seulement que sera reconnu sans enthousiasme le droit d'initiative constitutionnelle qui, pour le Neuchâtelois Numa Droz, fait entrer la Suisse dans l'ère de la démagogie. En règle générale, ces droits sont prônés par les mouvements et partis qui cherchent à affaiblir les détenteurs du pouvoir.

Les droits populaires

constituent-ils toujours une voie d'accès aux décisions politiques compatible avec les exigences de gouvernance d'un Etat moderne confronté à la gestion de multiples dossiers complexes? En terminant son parcours historique, Olivier Meuwly pose la question en se référant aux nombreuses critiques dont fait l'objet la démocratie directe, accusée notamment de favoriser le populisme. L'auteur y répond de manière positive en citant les principales fonctions remplies par les droits populaires, telles qu'énumérées par le politologue Wolf Linder: soupape de sécurité, objets de négociation entre les groupes d'intérêt, catalyseur des attentes du corps social et mobilisation des adhérents des partis. Des fonctions toujours utiles pour préserver l'équilibre des institutions.

Par contre nous ne suivrons pas Meuwly lorsqu'il fait de la démocratie directe, du fédéralisme et du système de milice le socle trinitaire sur lequel s'est construit le système politique suisse. Si ce dernier a pu effectivement se développer sur ce socle, il ne repose plus que sur deux piliers, tant le système de milice ne correspond plus à la réalité.

La densification des villes n'empêche pas l'étalement urbain, et même elle y contribue

L'enthousiasme pour la densification urbaine ne doit pas faire ignorer ses effets pervers

Michel Rey - 13 septembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33673>

L'urbanisation vers l'intérieur est une réalité. Les villes et les communes urbaines densifient leur territoire. Et avec succès. On y construit sur les terrains encore libres, des bâtiments sont surélevés et des friches industrielles affectées à l'habitat. Une étude du bureau Wüest Partner menée pour le compte de l'[Union des villes suisses](#) (UVS) l'affirme. Est-ce à dire que l'étalement urbain est en voie d'être maîtrisé? C'est loin d'être gagné.

La densification des villes est en marche

Pour la première fois depuis des années, la surface bâtie par habitant est en recul en Suisse. Elle s'élève à 217m² par habitant. Pour les années 2013 à 2018, le recul est de 1,9%. Il est de 5,2% pour les membres de l'UVS (les communes de plus de 5'000 habitants) et même de 6,9% dans les grands centres.

La croissance démographique se fait dans les villes. Entre 2000 et 2017, les communes comptant plus de 10'000 habitants ont absorbé 45% de la croissance de la population contre 15% entre 1980 et 2000.

Cette évolution est d'autant plus significative que la création d'espaces pour le logement s'avère difficile dans

les villes. Dans les grandes villes-centres, 93% des zones constructibles sont bâties, alors que dans les autres villes et communes, ce chiffre atteint 84 à 88%. Or la population et les emplois continuent à augmenter dans les villes.

Les auteurs de l'étude affirment que *«ce résultat apporte la preuve solide que l'urbanisation vers l'intérieur se trouve aujourd'hui sur la bonne voie»*. Une gestion économe du sol est acceptée par les concepteurs et par les autorités ainsi que par une grande partie de la population.

Les conditions de réussite d'une densification de qualité

L'étude de Wüest Partner énumère les conditions d'une densification de qualité. Il est d'autant plus nécessaire de les réunir que les projets se heurtent souvent à des oppositions que les auteurs expliquent par le phénomène *«not in my backyard»*: si les habitants approuvent la densification, elle ne doit pas concerner leur environnement immédiat. Ils craignent une détérioration de la qualité de vie de leur quartier, avec l'augmentation du trafic, la perte de vues, la diminution des espaces verts. L'étude

n'évoque pas l'une des motivations importantes des opposants: la crainte d'une augmentation annoncée de leurs loyers liée à la densification.

Les recommandations n'ont rien de neuf (DP [2088](#) et [2094](#)). Les autorités communales doivent disposer d'une stratégie qui explicite pourquoi, où et comment elles envisagent de densifier leur territoire. Les normes d'urbanisme et de construction privilégieront la souplesse pour répondre aussi bien à des projets de nouvelles constructions que d'extension des bâtiments existants. Il faut privilégier les zones mixtes (habitat, commerces et artisanat). Les démarches seront participatives en associant très tôt tous les acteurs concernés et tout particulièrement les habitants du quartier. La densification doit s'opérer dans des quartiers bien desservis par les transports publics. Les zones d'utilité publique (parc, zone de verdure, stationnement) feront l'objet d'une gestion stratégique. Suggestion est faite aux communes de pratiquer une politique foncière plus active, notamment par des achats dans des sites morcelés de manière à réduire le nombre de propriétaires.

Le constat de Wüest Partner fait preuve de trop d'optimisme. Car la densification des villes génère des effets ambivalents, surtout pour les loyers, qui sont de nature à favoriser l'étalement urbain.

Les effets ambivalents de la densification

La densification entraîne la construction d'immeubles neufs et parfois la démolition de bâtiments existants. Les loyers ou les coûts d'acquisition sont différents selon que l'appartement se trouve dans un bâtiment neuf ou ancien. Les loyers des logements aux normes actuelles sont plus élevés. Selon les chiffres cités dans l'étude *«en moyenne, un logement locatif déclaré comme construction neuve coûtait (charges comprises) 2'050 francs par mois, soit 26% de plus que la moyenne des logements non déclarés comme neufs»*.

C'est pourquoi les locataires d'un quartier s'opposent souvent à des projets de densification car, comme le dit clairement Wüest Partner, *«lorsque la qualité du logement s'améliore par le biais d'une densification particulièrement réussie, les loyers finissent par augmenter»*.

La pression urbaine génère également une importante

hausse du prix du foncier. Wüest Partner estime que *«le prix moyen des terrains constructibles dans les zones d'habitat collectif chez les membres de l'UVS a augmenté en moyenne de plus de 200% entre 2008 et 2017»*.

Conséquences: de nombreux propriétaires thésaurisent leurs terrains non bâtis situés souvent à des endroits propices à la densification. Ils spéculent à la hausse.

Autre effet ambivalent de la densification, surtout si elle est de qualité: elle attire souvent un grand nombre de nouveaux arrivants d'autres communes. Toute une population généralement aisée (jeunes, avec double salaire, cadres) et intéressée par la vie urbaine est prête à payer des loyers élevés. Aussi la densification ne parvient-elle pas à réduire la demande excédentaire de logements qui règne dans les villes. Malgré les efforts déployés par les villes et les coopératives pour offrir des logements à loyer modéré.

Les experts de Wüest Partner estiment qu'en 2017, dans les surfaces déjà classées en zone à bâtir en Suisse, l'espace suffirait pour 2,59 millions d'habitants et 1,89 millions d'actifs supplémentaires. Si ce potentiel était exploité, environ 11 millions de personnes pourraient habiter en Suisse sans nouveau classement en zones à bâtir.

La révision de 2013 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire a exigé de nombreuses réductions de zones à bâtir surdimensionnées. Mais elle ne va pas mettre fin à l'étalement urbain dans notre pays quand on sait que ce potentiel de construction demeure encore élevé à l'extérieur du périmètre des agglomérations urbaines.

L'attrait de la villa familiale

Trouver un appartement en ville est loin d'être facile, surtout pour les familles avec enfants. Les loyers libres sont élevés, les logements à loyer modéré ou coopératifs ne sont pas et ne seront jamais en nombre suffisant pour répondre à la demande. Aussi ces familles sont-elles incitées à s'installer en périphérie des agglomérations urbaines.

Aujourd'hui, jusqu'à 50% des zones résidentielles communales sont des zones de maisons familiales. On y trouve du terrain à des prix intéressants. Ces centres urbains petits et moyens sont généralement bien desservis en transports publics (un train ou un bus par heure) et à proximité d'un accès à l'autoroute. Avec les taux hypothécaires bas, une villa familiale devient une solution attractive pour certaines familles, surtout dans un marché immobilier où l'offre devient excédentaire.

Le romancier Julien Sansonnens consacre un livre passionnant à l'Ordre du Temple solaire

Julien Sansonnens, «L'Enfant aux étoiles», Vevey, L'Aire, 2018, 268 pages

Pierre Jeanneret - 12 septembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33668>

Il y a presque 25 ans, en 1994, une série de tueries et suicides collectifs (il y eut les deux) eurent lieu au Québec, à Cheiry dans le canton de Fribourg puis à Salvan en Valais. L'année suivante, un nouveau massacre se déroula en France. Tous étaient directement ou indirectement liés à l'Ordre du Temple solaire (OTS). Ces événements défrayèrent la chronique et causèrent un sentiment d'horreur, mêlé parfois de fascination morbide, dans la population.

Julien Sansonnens leur consacre un «roman». Il admet lui-même que ce terme n'est pas particulièrement adéquat. Il s'en tient en effet rigoureusement aux faits. Mais ceux-ci, sur certains points, resteront toujours peu clairs. Là seulement, et avec prudence, l'auteur supplée l'absence de renseignements précis par le travail de l'écrivain.

Le [livre](#) est par ailleurs le résultat d'une longue et patiente recherche dans la bibliographie existante, dans les archives (sélectionnées!) qui lui furent ouvertes, et en tentant, presque toujours en vain, d'obtenir des témoignages de survivants, ce que montre la reproduction, au début de l'ouvrage, d'une série de courriels aux réponses

négligées. Le résultat est captivant, par le récit des événements, mais surtout parce que Sansonnens s'interroge constamment, avec intelligence, à leur sujet.

Comme son titre l'indique, le livre est centré sur Emmanuelle, fille de Jo Di Mambro qui périra à 12 ans à Salvan. Notons en passant que, par respect pour les victimes et leurs familles, tous les noms ont été modifiés, à l'exception de ceux des deux principaux gourous, Di Mambro et le médecin homéopathe Luc Jouret. Il est cependant facile de reconnaître, derrière le personnage du «peintre Junod» un musicien très connu, troisième dans la hiérarchie de l'OTS et qui, survivant des tueries, passera devant la justice pour être finalement acquitté, son rôle exact dans ces dernières n'ayant pu être établi.

A travers le personnage d'Elisabeth Auneau, une très jeune femme un peu «paumée», en recherche, nous pénétrons par étapes dans l'univers du groupe communautaire qui ne prendra qu'en 1990 son nom d'Ordre du Temple solaire. S'y mêlent, dans une prétendue «thérapie», spiritualité, ésotérisme, médecine douce, vie et nourritures saines, interminables séances de

méditation.

Le groupe est dirigé par Jo Di Mambro. Ce personnage, né en 1920, ne présente nullement l'image que l'on attendrait d'un guide spirituel. Petit, bedonnant, portant perruque, doté d'un fort accent méridional, avec «une dégaine de souteneur marseillais», assez inculte, il s'est fait pincer pour une série d'escroqueries. Et pourtant, de nombreux membres survivants lui reconnaîtront un ascendant indéfinissable, un «magnétisme», un «pouvoir hypnotique».

Dès les années 1950, il a versé dans le mysticisme, adhérant d'abord aux Rose-Croix. On peut comparer ce personnage insignifiant à Adolf Hitler, cet homme médiocre, n'ayant nullement l'apparence physique d'un «aryen» de pure race, qui cependant réussit - comme le montrent de nombreuses archives cinématographiques - à mettre en extase des foules entières, notamment de femmes qui, yeux exorbités et bouche ouverte, recevaient sa parole comme une semence divine... Sansonnens se pose la question: «Chez Di Mambro, grand mystificateur cosmique, qu'est-ce qui relevait de la croyance sincère, et qu'est-ce qui n'était qu'esbroufe et

tromperie?» N'ayant pas la faculté de lire dans les âmes, l'auteur s'abstient d'y répondre.

Certes, le lecteur est souvent tenté d'éclater de rire face au charabia spirituel de l'OTS, avec sa symbolique absconse, ses références à la reine Hatchepsout, au Corps christique, au Monde cosmique, au Maître Melchisédech, etc. Seule la connaissance de la fin tragique de toute cette aventure le retient.

Le 22 mars 1981 naît Emmanuelle Di Mambro, une enfant qu'il a faite à sa maîtresse Elisabeth. Mais pour les adeptes, la petite fille est née d'une «*conception théogamique*» sans rapport sexuel, laquelle passe par les amygdales... Comment les membres du groupe, qui n'étaient de loin pas tous des paumés, mais où l'on trouvait nombre de médecins, d'avocats, d'artistes, ont-ils pu croire à ces fables? Mais comme le relève Julien Sansonnens, y a-t-il une grande différence entre celles-ci et d'autres mythes où les eaux s'ouvrent devant Moïse, où l'on naît par Immaculée Conception, qui sont pourtant des fondements non de «*sectes*» mais de religions établies?

Dans la théologie de l'OTS, Emmanuelle est un avatar au sens hindou du terme, la réincarnation d'un roi-prêtre biblique, élevée comme telle. Et pourtant, en elle il y aura aussi une petite fille, puis une

jeune adolescente, aimant jouer à se maquiller, à se costumer et plus tard écouter des *tubes* sur son *walkman*. Sansonnens s'est visiblement attaché à elle: il ira jusqu'à déposer un bouquet de fleurs sur sa tombe. Di Mambro, qui semblait en adoration devant sa fille, l'a-t-il vraiment aimée, lui qui l'enverra à la mort dans le brasier de Salvan? Autre question sans réponse. Goebbels ne s'est-il pas suicidé avec son épouse, après avoir empoisonné leurs six enfants?

Au début des années 1990, tout commence pourtant à se désagréger. Les dirigeants de l'OTS font des affaires financières douteuses. Certains donateurs très généreux remettent en cause leur honnêteté et vont jusqu'à réclamer le remboursement de leurs dons. Les dirigeants vivent de plus en plus dans un luxe qui est bien loin des idéaux de simplicité du groupe à ses débuts. L'organisation est dans le collimateur de la police québécoise. Jo Di Mambro lui-même, vieilli, est de plus en plus atteint par la maladie. Il se sent remis en question. On assiste au sein de l'OTS à une lutte pour le pouvoir. Plusieurs facteurs - autres que l'évolution mystique croissante - semblent donc avoir contribué à l'idée du Transit (en clair le suicide collectif), qui s'achèverait dans le feu purificateur, en une sorte de *Götterdämmerung* wagnérienne.

Avec les visions d'horreur de Cheiry et de Salvan, la presse à scandale trouvera un bon

aliment pour assouvir la faim de sensations fortes et de pulsions macabres qui sommeille dans le public... Les habitants des lieux du drame s'enfermeront, eux, dans un mutisme que l'on peut certes comprendre: ils ne veulent pas que le nom de leur village soit associé à une folie collective sanglante. Et Julien Sansonnens de poser la question des responsabilités: qui, dans cette affaire, est coupable, qui est innocent?

Pour conclure sur une dualité: «*Les frères et sœurs ne sont-ils pas tous victimes, et tous tout aussi coupables? Les coupables n'ont-ils pas sincèrement cru à leurs délires? Les victimes n'ont-elles pas pour certaines alimenté et légitimé les théories auxquelles parfois elles adhéraient plus encore que leurs bourreaux?»* L'intérêt du livre, répétons-le, est que l'auteur s'abstient de jugements faciles. Sur toutes les étapes de l'histoire de l'OTS, il ne cesse de s'interroger. C'est ce questionnement qui rend l'ouvrage particulièrement intéressant.

Il livre enfin une hypothèse globale - à laquelle on peut souscrire ou non - pour expliquer la prolifération de ces «*sectes*» et mouvements ésotériques. Notre époque de matérialisme et d'individualisme exacerbés, niant toute transcendance, tout mystère, où la vie semble pour nombre d'hommes et de femmes n'avoir plus de sens, ne susciterait-elle pas, *a contrario*, la naissance de ces

groupes en recherche,
basculant souvent dans le

mysticisme ésotérique,
exploités parfois par des
escrocs sans scrupules? Certes,

tous ne conduisent pas à la
mort de masse...

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Obwald joue gros et gagne autant

<https://www.nzz.ch/newzzF2EL9A9T-12-1.367174>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a127>

<https://www.letemps.ch/suisse/objets-votes>

<https://www.nzz.ch/schweiz/zuerst-bremste-der-kommunist-obwalden-aus-dann-handelte-obwalden-und-heute-ist-obwalden-geberkanton-ld.1397280>

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/obwald-nouveau-paradis-fiscal-en-suisse--il-devient-le-septieme-canton-le-plus-riche-de-suisse?id=9725240&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>

<https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/finanzpolitik/perequation-financiere-nationale/fb-nationaler-finanzausgleich.html>

https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/dokumentation/nsb-news_list.msg-id-71179.html

<https://www.iow.ch/de/ueber-uns/downloads/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/29925>

<https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzausgleich/wirksamkeitsberichte.html>

Les droits d'initiative et de référendum sont constitutifs de la Suisse

<https://www.alphil.com/index.php/auteurs/meuwly-olivier/une-histoire-politique-de-la-democratie-directe-en-suisse.html>

La densification des villes n'empêche pas l'étalement urbain, et même elle y contribue

https://uniondesvilles.ch/fr/Info/Actuel/Medias/Communique_de_presse_2018/180813_urbanisation_vers_linterieur

<https://www.domainepublic.ch/articles/27913>

<https://www.domainepublic.ch/articles/28116>

Le romancier Julien Sansonnens consacre un livre passionnant à l'Ordre du Temple solaire

<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=2023>